

Que les députés votent en commission des mesures en faveur des éleveurs, c'est une chose.

Mais de là à mettre en place une taxe de 5% assise sur le chiffre d'affaires des entreprises de transformation de produits carnés dépassant les 250 millions d'euros, pour financer un fonds d'aide à l'élevage en crise... **c'est demander aux entreprises l'impossible.**



Les entreprises françaises d'abattage-découpe sont actuellement frappées comme les éleveurs par une crise sans précédent. Elles souffrent d'un grave déficit de compétitivité augmenté par des distorsions de concurrence. La solution est donc tout à l'inverse d'une telle hausse de charge.

Avant de ponctionner les entreprises pour « abonder un fonds de soutien aux éleveurs français en difficulté », encore faut-il se poser la question du pourquoi du dépôt de bilan l'an dernier de deux des fleurons du secteur.

Les entreprises n'ont pas les moyens de supporter une telle taxe qui risque d'être répercutée tant à l'aval en disqualifiant les viandes françaises sur le marché, qu'à l'amont en pénalisant les éleveurs. Viser également l'abondement d'un « soutien aux investissements et à la modernisation des élevages », c'est demander aux entreprises de viande ce que les élus auraient dû exiger de la politique agricole commune dont la réforme entérinée par la France aura des effets désastreux sur notre territoire.

Quant au « soutien des circuits courts et l'approvisionnement local de la restauration collective », Culture Viande y est favorable. Mais cela ne concerne qu'une part minoritaire de la viande consommée en France... Et encore faudrait-il que les pouvoirs publics rendent obligatoire l'indication de l'origine des produits transformés, afin que les consommateurs puissent identifier les viandes françaises !

Jean-Paul Bigard
Président de Culture Viande
Les Entreprises françaises des viandes

Non à la taxe sur les abattoirs !



Culture Viande regroupe les entreprises industrielles françaises, grandes et petites, du secteur de la viande bovine, ovine et porcine. Le syndicat exerce la mission de représentant et de porte-parole de ces industries et intervient comme force de propositions. Les chiffres clés de Culture Viande : 80 adhérents, 150 établissements industriels •

35 000 salariés • 10,5 milliards d'euros de CA • 2,8 millions de tonnes de viande bovine, porcine et ovine • 87% des abattages français de porcs, 64% des abattages français de gros bovins, 83% de la production nationale de viande hachée, 94% des exportations françaises de viande bovine et porcine fraîches et congelées.

CULTURE viande
LES ENTREPRISES FRANÇAISES DES VIANDES

17, place des Vins de France
75012 Paris
Tél. : 01 53 02 40 04
Fax : 01 43 47 31 41
www.cultureviande.fr

Évaluation de l'impact d'une taxe au taux de 5% sur la transformation de produits carnés



Avertissement : l'évaluation, objet de la présente note, ne prend en considération que l'activité couverte par Culture Viande, c'est-à-dire principalement l'abattage-découpe d'animaux de boucherie (bovins, veaux, ovins, porcins). Il faudrait y adjoindre les évaluations similaires faites pour les autres activités (volailles, charcuterie-salaison, sous-produits animaux, etc) visées par l'amendement au projet de loi de finances adopté par la Commission des finances (CF229). Pour rappel, celui-ci institue une taxe sur le chiffre d'affaires au taux de 5% dont les redevables seraient les entreprises de transformation de produits carnés ayant un CA supérieur à 250 millions d'euros par an.

25 entreprises concernées

Environ 25 entreprises d'abattage et de transformation d'animaux de boucherie répondent au critère du seuil de 250 millions d'euros de CA.

Part de marché des entreprises redevables dans l'activité nationale

Toujours selon les mêmes références, nous estimons à 75% du CA du secteur, qui s'élève à 15 milliards d'euros, l'assiette de la taxe.

La taxe s'appliquerait à 75% du CA généré par les abattages et la découpe des animaux de boucherie réalisés sur le territoire français. L'assiette de la taxe pour notre secteur serait située dans une fourchette entre 11 et 12 milliards d'euros. L'effectif salarié employé dans les entreprises visées par la taxe suit approximativement les mêmes ratios que le CA. **On peut donc estimer à près de 40 000 le nombre de salariés des entreprises potentiellement fragilisées** par la mise en œuvre de cette nouvelle charge.

Rendement de la taxe

Le taux de 5% appliqué à l'assiette déterminée ci-dessus permet d'évaluer le rendement entre 550 et 600 millions d'euros pour les seules activités nous concernant, c'est-à-dire hors charcuterie, salaison, volailles, petfood, transformation des sous-produits animaux, etc.

Conséquences financières

Le montant indiqué au paragraphe précédent doit s'analyser comme une **charge nouvelle pour nos entreprises** qui va très lourdement peser sur les coûts de production de la **viande française**.

Nous estimons ce surcoût entre 30 et 40 centimes d'euros par kg de viande bovine et environ 15 centimes d'euros par kg de viande porcine, **soit 3 fois la distorsion de concurrence induite par le dumping social allemand.**

Quand l'Etat réfute l'existence d'une sur-réglementation nationale venant grever la compétitivité des viandes françaises, voici ce qui serait un terrible démenti si cette taxe se mettait réellement en place.

S'agissant de la capacité de nos entreprises à supporter, seules, une telle charge nouvelle, il faut se référer aux indicateurs financiers établis par diverses institutions et notamment les services de FranceAgriMer, l'observatoire de la formation des prix et des marges (OFPM) ou encore le Crédit Agricole et d'autres banques.

Si l'on se réfère à l'OFPM, les données publiées font état d'un niveau moyen de résultat net avant impôt d'environ 1% du CA pour la viande bovine et 0% pour la viande porcine.

Pour ne pas être le « coup de grâce » pour notre industrie et leurs salariés, l'impact d'une taxe à 5% du CA conduira à rechercher en tout premier lieu une

répercussion dans les prix de vente. Celle-ci se heurtera à l'opposition et à la puissance d'achat des grands donneurs d'ordre de la charcuterie-salaison, de la grande distribution et de la restauration collective.

On peut attendre de cette répercussion à l'aval :

1. un effet inflationniste sur le prix à la consommation de la viande qui pèsera sur un niveau de consommation déjà très déprimée ;
2. un appel d'air pour les viandes d'importation qui ne supporteront pas une telle charge.

Dans un objectif de survie, c'est-à-dire pour reconstituer leur marge brute avec la seule ambition de maintenir un niveau de marge nette proche de zéro (ce qui pèsera sur les investissements du secteur), on peut malheureusement penser qu'une partie de la répercussion sera faite sur le prix d'achat des animaux. Un véritable paradoxe pour un dispositif destiné à aider les éleveurs...

Autres anomalies

- **L'amendement voté en Commission conduirait à taxer plusieurs fois, et en cascade, le même produit** (exemple : si la carcasse est vendue par un abatteur à un découpeur qui, lui-même, revend des pièces de découpe à un charcutier, la viande de porc peut être taxée 3 fois en subissant trois transformations successives chez trois opérateurs différents). Cette situation paraît aberrante mais bien réelle à la lecture du texte adopté par la commission des finances de l'Assemblée Nationale.

- **Le seuil des entreprises redevables** à 250 millions d'euros permettra certes de taxer une grande partie du CA du secteur (75% environ) mais engendre **une rupture du principe d'égalité devant l'impôt** entre les petites et les grandes entreprises. La dynamique du secteur soumis à la compétition européenne, qui repose sur la capacité des leaders français à rivaliser avec leurs homologues étrangers, sera ainsi fortement affectée au moment même où nos filières ont besoin de retrouver de la compétitivité.



Directeur de Publication : Pierre Halliez
Rédacteur en chef : François Cassagnol
Conception, réalisation et rédaction :
Culture Viande, MLL Lanceau
© Photos : M.-F. Nelaton
Contact : Linfofilet@snivsncp.fr
Tel. : 01 53 02 40 04 - Fax : 01 43 47 31 41 -
www.cultureviande.fr - Culture Viande :
17 place des vins de France 75012 Paris.